**A.S.B.L. Net-Volley Seniors Saison 2018 – 2019**

**Siège : Rue de Bouleaux, 15, 4540 Amay P.V. de l’AG du 21/05/2019**

**N° entreprise 0828 972 886**

**Conseil d’Administration**

**Procès-verbal de l’Assemblée Générale du 21 mai 2019**

Tous les clubs étaient présents à notre A.G., d’où représentation de 124 voix. Les clubs d’Angleur, Calidis et Renaissance étaient représentés par des membres dûment mandatés.

**1. Accueil et rapport moral du Président.**

M. Verbeelen ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les représentants des clubs. Il demande un moment de recueillement à la mémoire des 7 joueurs et joueuses décédés au cours de cette saison. Il remercie le club d’Intrépides pour son accueil.

Notre fédération compte 21 clubs et 819 membres.

Remerciements aux collègues du CA, aux arbitres et aux responsables des clubs pour leur collaboration.

Quelques problèmes ont perturbé le bon déroulement de la saison ; des arbitres ont arrêté l’arbitrage pour cause d’agressivité de joueurs à leur égard.

Sur une saison il y a 1200 matchs et 600 désignations d’arbitres ; appel aux candidats arbitres. Démission de certains membres du CA pour des raisons personnelles.

**2. Bilan de la saison 2018 – 2019.**

**Equipes championnes :**

**Dames : Div 1 : Neupré**

 **Div 2 : Oupeye**

**Mixtes : Div 1 : Spa**

 **Div 2 : Neupré A**

 **Div 3X : Huy A**

 **Div 3 Y : Soumagne**

 **Div 4 X : Renaissance A**

 **Div 4 Y : Fléron B**

 **Div 4 Z : Malmedy A**

**Meilleure 2ème des D 4 (montante) : Verlaine A**

**Vainqueur de la coupe Dames : Neupré**

**Vainqueur de la coupe mixte : D1-Angleur**

**3. Elections statutaires :**

Mmes. A. Auguste et C. Fraselle sont sortantes et rééligibles.

M. A. Daubée est sortant et non rééligible.

Démissionnaire : M. J. Renerte.

Candidats qui se sont présentés : Mme B. Massagor, MM. P. Lhoest et P. Quirini

Mme S. Plomteux et M.Y. Provoost acceptent de dépouiller les bulletins.

**4. Présentation du bilan financier par la trésorière :**

Chaque club a reçu le bilan de l’exercice 2018– 2019clôturé le 30 avril 2019 ainsi que le budget pour la saison 2019 – 2020.

Mme Engel détaille les divers points.

**5.et 6. Rapport des vérificateurs aux comptes :**

Les vérificateurs Mme. E. Delhaxhe et M. H. Petignot ont constaté la parfaite régularité et la clarté des comptes. Les comptes et le budget sont approuvés ; il est donné décharge, par l’assemblée, aux administrateurs, pour la gestion de la saison 2018 – 2019.

La situation des comptes sera transmise au Tribunal des entreprises.

**7. Nomination d’un nouveau vérificateur en remplacement de Mme. Delhaxhe :**

Mme. S. Plomteux (Huy) accepte de remplacer Mme E. Delhaxhe. Nous la remercions vivement.

Nos deux vérificateurs pour la saison prochaine sont donc Mme S. Plomteux et M. H. Petignot.

**8. Résultat des élections :**

124 bulletins de vote ont été distribués aux représentants des clubs.

Mme. A. Auguste : 108 oui.

Mme. C. Fraselle : 104 oui.

Mme B. Massagor : 100 oui.

M. P. Quiriny : 91 oui.

M. P. Lhoest : 70 oui.

Tous les 5 sont élus.

**9. a) Propositions de modifications du R.O.I. :**

**Art. 212 : Neupré**

Proposition de modification de l’article 212 du ROI – Changement de dénomination
Tout club à le droit de changer de dénomination au terme de la saison en cours aux conditions suivantes :
- Le changement de dénomination doit être communiqué au secrétariat du C.A. avant le 15 juin ;
- La nouvelle dénomination ne doit pas prêter à confusion avec les dénominations des clubs existants ;
- Le changement de dénomination d’un club n’entraîne aucune modification dans la situation existante de ce club.
Motivation : un changement de dénomination relève d’un choix interne au club et ne doit, en aucun cas pénaliser le club qui le décide, ni être assimilé à une des autres situations évoquées dans l’article 212 du ROI.

**Refusé à la majorité.**

**Art 220 : Neupré**

Ajouter à la fin de l’article : Les membres repris sur cette liste peuvent se réinscrire immédiatement dans un autre club et le club ne doit pas justifier ces non réinscriptions. Motivation : Possibilité pour les joueurs et pour les clubs de se séparer au terme de la saison ou avant le début administratif de la suivante.
 Pas de pénalisation pour chacune des parties.

**Refusé à la majorité**.

**Art. 223 : U3A**

  L ’ i n s c r i p t i o n a u c h a m p i o n n a t . Pour le 30 juin au plus tard, le club doit envoyer : Une feuille de garde(F6) \* reprenant les coordonnées des responsables du club (président, secrétaire, trésorier) et leurs adresses E-Mail pour les communications officielles ; \* l’adresse de la salle et son n° de téléphone et éventuellement celui de la cafétéria; 2. Formulaire d’identification au championnat (F7): \* pour indiquer dans quelle(s) division(s) il inscrit son ou ses équipe(s) (suivant classement obtenu la saison sportive précédente) ; \* le nombre de terrains dont il dispose ; \* les jours et l’horaire auxquels il peut occuper la salle.

Remarques : Le club a la possibilité de supprimer une/des équipe(s) en commençant obligatoirement par celle **participant au championnat de la division la plus basse**, en renvoyant au C.A, avant le 30 juin, le formulaire de suppression d’équipes (F 8). Si à la date du 30 juin, le C.A n’a pas obtenu le formulaire d’inscription des équipes, il enverra un rappel. Si, endéans les 10 jours, le club n’a pas rentré le formulaire d’identification et d’inscription des équipes, il sera considéré comme démissionnaire et les joueurs seront libres de s’affilier où ils le souhaitent.

Comme nouveau texte, nous proposons :

de supprimer simplement la partie rouge du texte ci-dessus et de la remplacer par « concernée par un problème de forfait ou autre »

Motivation :

-Tout club souhaite garder ses équipes et surtout celles de divisions supérieures quand c’est possible.

-Peut-on **obliger** des joueurs faibles à aller se faire massacrer dans une division supérieure ?

-Que dire de D4 atypiques avec des joueurs **obligés** de jouer à un niveau qui n’est pas le leur ?

Remarques

1. Quelle chance de montée donne-t-on encore aujourd’hui aux clubs de D4 qui sont nouveaux ou **obligés** de recommencer en D4 (comme nous en 2016) quand on voit les équipes de D4 (très fortes) et D3 qu’ont la possibilité (ou **ne peuvent faire autrement**) de présenter, cette saison, certains clubs ?
2. Comment comprendre dans l’article 303 a) Le C.A. peut prendre la décision….

 b) les équipes peuvent refuser…. ???

  difficultés de calendriers, séries inférieures avec nombre de montées différentes …

1. Pourquoi ne pas permettre (voir l’article 224 ) à un club d’inscrire une nouvelle équipe dans

 une division correspondant à son niveau ? (quand l’organisation de la division le permet)

 Ce sont les clubs qui connaissent le mieux leurs joueurs.

 (Et… on peut envisager que la fédération visionnerait les équipes pour tester leur niveau)

Pour rappel :

Beyne a déjà été confronté au problème quand quelques joueurs de D2 ont migré vers d'autres clubs.

Il y a 3 ans, U3A a tout recommencé à zéro (suite au départ de 3 joueurs de D1) afin de protéger ses joueurs faibles ce qui a donné l'effet pervers d'avoir de bons joueurs **obligés** de jouer où certains le leur reprochaient…

Des bruits courent concernant un autre club cette année … ???

**Refusé à la majorité.**

**Art 227 .4 : Herve**

Toute suppléance entre 2 équipes d’un club, évoluant dans une même division, est interdite.

(Excepté dans la division la plus basse de ce club et uniquement du bas vers le haut).

Nous voudrions voir : **en division 4 les suppléances peuvent se faire dans les 2 sens.**

Motif : les équipes de cette division sont souvent formées de joueurs plus âgés pour qui le net-volley constitue un passe-temps mais qui doivent également faire avec des problèmes de santé qui ne permettent pas de participer à certains matchs de championnat.

**Accepté à la majorité. (attention seulement demandé et accepté pour les 4es, pas pour les dames 2)**

**Art 311 : Neupré**

Le NV Neupré marque son désaccord avec la position (hypothétique ???) du C.A. de choisir et d’imposer à tous les clubs les ballons Mikasa MV 200 et 300 comme ballons de match. Ces ballons (que je considère personnellement comme des ballons de M…) coûtent entre 55 et 60 Euros/pièce. Nous avons acheté des ballons GALA précédemment repris dans les ballons homologués qui nous conviennent parfaitement et nous ne voyons aucune raison d’en changer.
Nous demandons qu’il y ait un choix possible pour les clubs d’utiliser un ballon de match différent de ceux annoncés, et, surtout… moins chers que ceux-ci.
Si les ballons homologués sont repris dans le ROI, il serait normal que les clubs puissent les utiliser. Sil faut en supprimer certains, pourquoi pas, à condition d’être consultés. Si des clubs souhaitent jouer avec des ballons Mikasa, libre à eux, mais pourquoi obliger touts les autres à les imiter ???

**Refusé à la majorité.**

**Art 311 paragraphe 4 alinéa b : Angleur**

Motivation : lors de l’échauffement à l’attaque des équipes de division 1, les joueurs (même les plus expérimentés) n’arrivent pas toujours à attaquer dans le couloir adverse et cela constitue un réel danger.

 Nous proposons donc d’autoriser les équipes **à attaquer l’une après l’autre pendant 1 minute 30** (du poste 2, 3 ou 4). **L’équipe commençant les attaques serait celle qui a choisi de servir en 1er. L’équipe adverse a ainsi la possibilité de voir les frappes et de renvoyer le ballon à un coéquipier (au poste 2 ou 3) qui lui le fait passer en toutes sécurité aux joueurs attaquants.**

Donc le ROI Art 311 para 4 alinéa b deviendrait :

Le responsable de la table est chargé de …b) annoncer au micro les rencontres, les terrains et les arbitres désignés **ainsi que l’échauffement à l’attaque pendant 1 minute 30 pour chaque équipe à tour de rôle,** puis le début …

**Proposition du CA : 2 minutes pour chaque équipe + services.**

**La proposition du CA est acceptée à la majorité POUR TOUTES LES DIVISIONS.**

**9. b) Suggestions et propositions de modifications du code de jeu (clubs) :**

**Art 4 : Herve**

Arguments pour la modification du règlement : placer le filet à 2,36m au lieu de 2,43 m

1. La taille moyenne des joueurs est proche du 1,8 m et celle-ci a tendance à diminuer (1cm depuis la quarantaine par décennie, d’après Wikipédia).
De plus la détente n’augmente naturellement pas non plus.
Avec un filet à 2,36 m, il sera donc possible de bloquer plus facilement l’adversaire et de ne pas laisser les attaques aux seuls grands joueurs (par la taille) : 7 cm de diminution de la hauteur du filet, c’est une demi-main.
2. Le Net-Volley vieillit comme ses joueurs (du au report de l’âge de la retraite) : cela n’aide naturellement pas le bloc et l’attaque pour les joueurs qui vieillissent.
3. Cette modification de la hauteur du filet ne changera pas grand-chose pour les joueurs très grands car déjà aujourd’hui ils passent allègrement au dessus du filet sans pratiquement aucun contre.
4. Le championnat sera plus ouvert : actuellement (le 9/4/2019) il y a deux équipes qui mènent la tête du championnat (38 sets gagnés contre 2 perdus pour le 1°:Spa ) (21 gagnés contre 19 perdus pour les 3°, 4° et 5°)
5. Plusieurs expériences très positives ont déjà eu lieu avec cette hauteur comme au tournoi des D1 à Dolhain
6. Pour information, la hauteur du filet du Volley loisirs en Allemagne est de 2.36 m
7. Une pétition auprès des équipes du bas et du milieu de classement en division 1 a rassemblé au cours d’une seule journée de championnat pas moins d’une cinquantaine de signatures. Malheureusement, il n’est pas possible de la joindre à cette argumentation car un responsable du club d’Oreye l’avait reprise et a oublié de la rendre à la dernière rencontre à Beyne

**Proposition refusée par le CA**.

**Art 12** **: Neupré**

Augmenter la durée des sets de 2 minutes et passer de 25 à 27 minutes maximum par set.

**Proposition refusée par le CA**

**Art 28 : Neupré**

 Demande de clarification à propos de l’article 28 du code de jeu qui précise les règles que doit respecter un joueur lors de la première touche de balle quand il décide d’arrêter le ballon puis de le renvoyer à 2 mains et les INTERPRETATIONS des arbitres qui y ajoutent des exigences supplémentaires non fondées ou non écrites.

**Art 39 :** **Neupré**

Diminuer le temps accordé pour servir de 3 secondes et passer de 8 à 5 secondes après le coup de sifflet de l’arbitre, à condition que le ballon soit dans les mains du serveur à ce moment.

**Proposition refusée par le CA.**

**Art 50 : Neupré**

Ajouter en fin d’article : En ce qui concerne les temps-morts, pour chaque équipe, le premier temps mort éventuel doit être demandé avant que les 2 équipes aient chacune atteint le total de 10 points, et le dernier avant les 5 dernières minutes du set.

**Proposition refusée par le CA.**

**Art.53 :** **Neupré**

Réduire la durée des temps morts de 10 secondes, soit passer de 30 à 20 secondes par temps mort.
Motivation globale : avoir plus de temps utilisé pour le jeu et plus de rencontres se terminant normalement dans le temps imparti (mais allongé).

**Proposition refusée par le CA.**

**Chapitre VII Para 2 : Angleur**

Fair-play

Pourrait-on demander aux arbitres d’accepter de revenir sur leur décision lorsque, **spontanément**, un joueur lève la main pour signaler qu’il a touché le ballon (alors que l’arbitre ne l’a pas vu) ou lorsqu’un joueur signale un ballon bon alors que l’arbitre l’a vu out.

**Ce point sera examiné lors de la réunion des arbitres.**

**Angleur :**

Lorsqu’une demande ou réclamation est introduite auprès du CA, serait-il possible d’obtenir l’explication de la réponse (soit par le PV soit par mail) ?

**Oui.**

**Huy :**

On devrait obliger les joueurs au 1er service de capter la balle et non la reprendre en manchettes !!! Ceci afin de ralentir le jeu et retourner vers le net volley plutôt que reprendre en manchette et aller plus vers le volley !!

**Suggestion refusée par le CA.**

Être dans l’obligation d’avoir une dame dans chaque équipe pour bien justifier la dénomination de « équipe mixte ».

**Suggestion refusée par le CA.**

**Malmedy :**

Une équipe mixte devrait réellement être mixte (il faut être réaliste, on ne peut pas réclamer la parité mais…)

**Suggestion refusée par le CA.**

Il faudrait, dans la mesure du possible, s’efforcer d’obtenir une meilleure répartition du calendrier (ne pas avoir 3 matches certains mois ou pas un seul à d’autres).

**Un maximum sera fait.**

Echauffement d’avant match : les joueurs devraient être autorisés à faire des attaques au filet.

**Proposition du CA :** accordé pour toutes les divisions (voir article 311 para 4 alinéa b).

**Neupré :**

Demande de clarification à propos de la position du CA qui s’octroie le pouvoir de rejeter les propositions de modification du code de jeu émanant des clubs en se basant sur l’art.13 des statuts qui lui confère le droit de gérer le code de jeu et l’art 8 des statuts qui désigne l’AG comme seule compétente pour présenter (et faire admettre ou rejeter à la majorité simple des voix des clubs) les suggestions de modifications aux dites règles de jeu.

Concernant le déroulement de l’AG :
Nous regrettons que la 1ere préoccupation des responsables du C.A. soit de procéder aux (ré)élections de leurs membres. Il nous semble qu’il serait préférable que, d’abord, les responsables en place présentent leur rapport, que les membres démissionnaires expliquent leur choix de démissionner, et que les candidats présentent leurs attentes en ralliant le C.A. et puis, qu’ensuite, on procède aux (re)élections des membres du C.A., éventuellement après un break de la réunion.

**Pas le choix, c’est une obligation légale.**

Concernant la rédaction des feuilles de match et les étiquettes :
Comme déjà signalé précédemment, si l’on veut que les étiquettes correspondent aux cases des feuilles de match, IL FAUT que la feuille de match soit imprimée au départ d’un fichier EXCEL repris à l’échelle 100/100. Sinon, il y aura toujours une distorsion entre la feuille originale et sa reproduction à une échelle inférieure.

**Un maximum sera fait.**

Concernant l’arbitrage :
Nous ne sommes pas toujours contents de l’arbitrage… et nous considérons que nous y avons notre mot à dire.
S’il nous paraît normal que les équipes les plus fortes bénéficient d’un arbitrage pointu, il nous semble qu’il serait possible d’organiser l’arbitrage différemment selon les niveaux.
a.- Pour déterminer les meilleurs arbitres, les capitaines d’équipe ne pourraient-ils pas donner une cotation à la fin de leur match aux arbitres qui les ont dirigés ? Ainsi, une hiérarchie des différents arbitres serait vite mise en place…

**Suggestion refusée par le CA**

b.-Ne pourrait-on aider les arbitres par des juges de ligne ? (à mettre à disposition par les équipes présentes mais au repos) ; ne pourrait-on pas faire arbitrer des rencontres par les équipes antagonistes ? Cela obligerait les équipes à se présenter en plus grand nombre ou avec un arbitre et cela réduirait le coût de l’arbitrage pour les clubs.

**Theux :**

Cette saison 2018/2019 se termine déjà pour notre équipe 4Y ce 2 avril 2019. Elle a duré réellement 3 mois et demi avec un arrêt de 55 jours entre le 19/12 et le 12/02 (9 journées) !

Notre but est avant tout de partager des matchs avec d'autres équipes de Septembre à Mai.

Les autres divisions ne rencontrent pas ce problème.

Ne serait-il pas possible que vous envisagiez, pour la prochaine saison, une autre formule, comme la proposition suivante :

**DIVISION 4**

4 séries (A-B-C-D) de 8 équipes qui s'affronteraient en 7 journées : de la semaine 22 (16/09) à la semaine 51 (20/12). Donc, 14 semaines pour un après-midi toutes les 2 semaines.

En janvier, repartir avec 4 séries de 8 équipes (A\* - B\* - C\* - D\*).

2 (A\* - B\*) avec les 4 premiers de A B C D et 2 autres (C\* - D\*) avec les reste des équipes.

7 journées : de la semaine 2 (6/1) à à la semaine 22 (29/5). 20 semaines pour un après-midi toutes les 3 semaines.

Les 4 montants en division 3 seraient les 2 premiers de A\* et B\*.

Cette 2ème partie de championnat serait plus agréable pour tous, car les forces en présence seraient mieux équilibrées entre elles.

Pas de « BYE »..

**Irréaliste, refusé par le CA**

**AUTRE PROPOSITION CONCERNANT TOUTES LES DIVISIONS :**

Sur le site internet, serait-il possible de créer une nouvelle rubrique **« MATCHS AMICAUX »**?

Une équipe pourrait alors y introduire une demande de matche amical et un club intéressé la contacterait directement, ces demandes devenant plus aisées et visibles via votre site.

**Si quelqu’un l’organise, nous les mettrons sur le site sans problème.**

**9. c) Propositions de modifications du R.O.I. (CA) :**

Les propositions ont été acceptées à la majorité (le R.O.I. se trouve sur le site, les modifications apparaissent en rouge).

**9**. **d) Proposition de constitution d’une commission représentative des clubs : (M. G. Lesuisse)**

Le niveau du net-volley est en train de monter, de plus en plus d’anciens volleyeurs arrivent dans les clubs. Cette commission serait composée de membres issus de chaque club. Le but de cette commission serait d’établir un dialogue avec le CA en vue de préserver l’essence même du net-volley.

La constitution de cette commission a été soumise au vote ; 14 clubs sont favorables.

**10. Interpellations :**

- Sprimont : Difficulté d’arbitrage : y a-t-il beaucoup de remarques sur les feuilles d’arbitrage ? Non.

- Angleur et Beyne : Remerciements à Mme A. Auguste pour le travail effectué sur le site.

- Neupré : s’excuse car lors des journées de championnat, les vestiaires sont souvent encore occupés par les écoles.

- Flémalle : quand débute le prochain championnat : le 1er octobre.

- Verlaine : il faudrait trouver un système pour contrôler les listes de force.

- Soumagne : rappel : notre salle est disponible 3 fois par semaine.

- Fléron : pourquoi ne pas augmenter la cotisation pour le défraiement des arbitres ?

- Mme A. Auguste a présenté les nouveaux formulaires, ceux-ci se trouvent sur le site. Elle a aussi remercié le président pour très grande disponibilité et son efficacité.

-Mme A. Auguste a également distribué le texte de la charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et fait des commentaires sur la déclaration d’accident (un certain nombre de personnes étant déjà parties).

**11. Divers :**

-M. G. Gilson a été reconnu membre d’honneur de la fédération.

- Rappel : les arbitres ne doivent être remerciés qu’une seule fois, à la fin du match.

- M. A. Verbeelen a remercié MM A. Daubée et J. Renerte pour leur collaboration durant leurs mandats.

C. FRASELLE

 Secrétaire